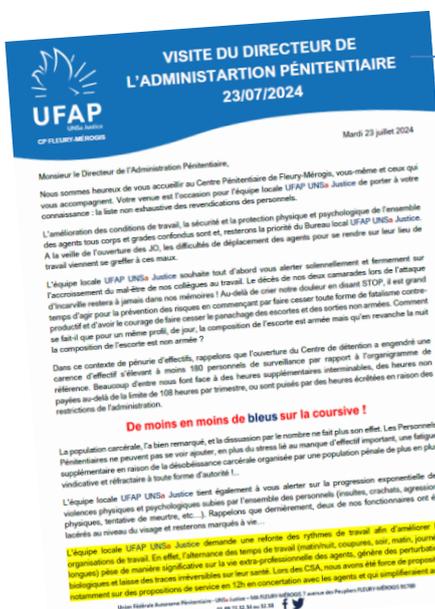


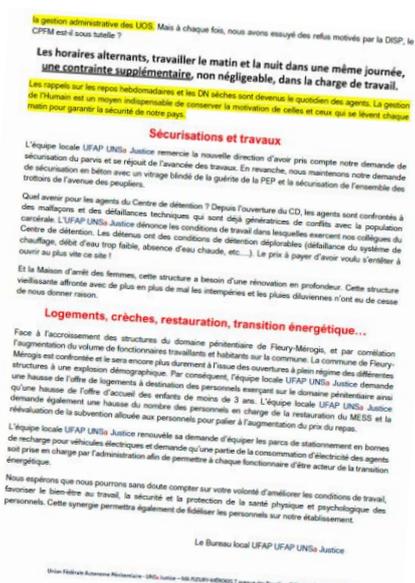
La mesure 33 du protocole d'accord, signé le 13 juin 2024, prévoit à compter du premier trimestre 2025, le lancement d'un chantier majeur sur les cycles de travail. Dans le but de concilier la vie professionnelle et personnelle et mettre fin aux modes de fonctionnement en modes dégradés.

Le 23 juillet 2024, le bureau local UFAP UNSa Justice avait interpellé le DAP, lors de sa visite sur notre établissement, et nous avons réitérer la demande légitime des personnels du terrain, sur l'urgence de la refonte des rythmes de travail.



L'équipe locale UFAP UNSa Justice demande une refonte des rythmes de travail afin d'améliorer les organisations de travail. En effet, l'alternance des temps de travail (matin/nuit, coupures, soir, matin, journées longues) pèse de manière significative sur la vie extra-professionnelle des agents, génère des perturbations biologiques et laisse des traces irréversibles sur leur santé. Lors des CSA, nous avons été force de proposition notamment sur des propositions de service en 12h en concertation avec les agents et qui simplifieraient aussi la gestion administrative des UOS.

Les rappels sur les repos hebdomadaires et les DN sèches sont devenus le quotidien des agents. La gestion de l'Humain est un moyen indispensable de conserver la motivation de celles et ceux qui se lèvent chaque matin pour garantir la sécurité de notre pays.



Le bureau local UFAP UNSa Justice demande qu'une réflexion approfondie des organisations de services actuelles soit engagée au cours des prochaines semaines. Les réflexions menées devront intégrer plusieurs priorités :

- **Limiter et simplifier le nombre d'organisations (passage en 12h pour certains service GREFFE ECROU, UDV, QI/QS etc...)** ;
- **Améliorer la répartition des facteurs de pénibilité** ;
- **Renforcer la cohésion, des équipes, dans un souci d'équité** ;
- **Rechercher une amélioration des périodes de vacances estivales et du nombre de week-ends de repos (Décontingement des congés annuels)** ;
- **Mettre fin au rythme matin-nuit, qui devra demeurer une position de service exceptionnelle.**

Le bureau local UFAP UNSa Justice souligne l'urgence de définir et mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour rendre les organisations de service plus efficaces et améliorer les conditions de travail des personnels.

Le bureau local